

Embargo : 26 septembre 2017 à 12h00



Un tiers des actifs bretons en emploi apparaissent comme surqualifiés

Définition : une personne est considérée en situation de déclassement professionnel lorsque son niveau de diplôme est supérieur à celui requis pour occuper son emploi.

En 2012, la Bretagne connaît le plus fort taux de déclassement des régions de France métropolitaine, soit 34,7 %. À titre de comparaison, le taux de déclassement en France métropolitaine est de 30,2 % en 2012.

Deux facteurs expliquent cette situation. Tout d'abord, le niveau de diplôme en Bretagne est plutôt élevé et la proportion de personnes sans diplôme moindre qu'ailleurs. Ensuite, les niveaux de qualifications des emplois offerts dans la région sont en moyenne plus bas qu'ailleurs.

Ces situations de déclassement s'observent plus fréquemment parmi les actifs de niveau Bac. Le taux de déclassement breton pour les titulaires d'un niveau Bac (62,3 %) est supérieur à celui observé en France métropolitaine (55,8 %). En Bretagne, ces actifs déclassés occupent majoritairement des postes d'employés pour les plus diplômés d'entre eux ou d'ouvriers pour les moins diplômés.

Les jeunes font partie des populations les plus fréquemment en situation de déclassement. En Bretagne, 48,6 % des jeunes de moins de 35 ans sont déclassés (42,1 % en France métropolitaine). Cependant, le taux de déclassement diminue avec l'avancée en âge. En fin de carrière professionnelle, seul un actif sur cinq est en situation de déclassement.

Le déclassement concerne davantage les femmes (38,6 %) que les hommes (31,1 %). Comme pour l'ensemble des actifs, le taux de déclassement le plus élevé est celui des femmes de niveau Bac (59 %).